

L'EXPOSITION DE MONTREAL.

Nos lecteurs ne devront pas oublier qu'une exposition provinciale aura lieu à Montréal en septembre

prochain. Si nous ne pouvons avoir, comme nous l'espérons, une exposition internationale l'an prochain, c'est une raison de plus pour encourager de toutes nos forces nos expositions provinciales.

Il est bon que nous constatons tous les ans les progrès accomplis dans l'industrie, dans les arts, dans l'agriculture avec toutes ses branches : laiterie, horticulture, élevage, etc. Et il n'y a pas de meilleur moyen de constater ces progrès, de les faire ressortir et d'en tirer les leçons d'émulation qu'ils comportent, que de tenir chaque année une exposition, où se trouveront réunis les produits les plus perfectionnés de tous ces genres de production.

On a lancé l'idée d'y faire une exposition spéciale de produits laitiers. Nous applaudissons fort à cette idée. Mais nous voulons que cette exposition soit complète, détaillée et instructive.

A notre avis, on devrait dès maintenant avertir par lettre ou, au moins, par circulaire, tous les fabricants de beurre et de fromage de la province, en leur exposant les conditions du concours. La date de l'exposition tombe admirablement pour que nous puissions réunir les meilleurs fromages et les beurres les plus parfaits de nos établissements laitiers. Le beurre et le fromage de la fin d'août et du commencement de septembre valent, d'habitude, tout autant, sinon mieux que ce qu'on est convenu d'appeler le beurre ou le fromage d'automne.

Mais pour assurer le succès de cette exposition, il faudra une installation spéciale, avec réfrigérateurs ; et la Compagnie d'Exposition hésitera peut-être devant cette dépense. En ce cas, le gouvernement serait parfaitement justifiable de lui ouvrir un crédit supplémentaire pour une somme raisonnable, sur les fonds votés pour l'encouragement de l'agriculture.

Avec une installation spéciale, il faudrait des juges spéciaux, que l'on trouvera tant dans le commerce de Montréal, qu'à l'école de St-Hyacinthe et à la ferme expérimentale d'Ottawa.

Chaque syndicat de beurreries et de fromageries devrait se faire un point d'honneur d'y envoyer la meilleure tinette de beurre et la meilleure meule de fromage. Il ne nous paraît pas nécessaire que les prix décernés soient d'une forte

somme ; l'honneur et le prestige que l'on y gagnera, se traduiront certainement par une augmentation sensible de la valeur du produit sur le marché.

Pour rendre cette exposition plus instructive, il faudrait poser aux exposants un certain nombre de questions sur les détails de la fabrication, les réponses à ces questions devant être exposées avec les produits qu'elles concernent, de manière que le public puisse y avoir accès.

Nous aimerions aussi que l'on invitât les fromagers et les beurriers des autres provinces à envoyer les meilleurs produits de leur fabrication, pour un concours interprovincial qui aurait lieu à la fin de l'exposition. Ce serait un moyen de relever la réputation du fromage de Québec et d'établir que, quoiqu'en aient les préjugés anglais, nous faisons d'aussi bon fromage que nos voisins d'Ontario.

Nous soumettons humblement ces idées à la considération de la compagnie et du gouvernement.

LA BOURSE

L'association des capitaux pour former des compagnies à fonds social a produit un nouveau genre de propriété qu'ignoraient les anciens. L'action d'une compagnie est une part de propriété dans les biens meubles et immeubles de cette compagnie. Le droit moderne en a fait une propriété mobilière dont l'acquisition, la possession et l'aliénation sont d'ailleurs régies par des dispositions particulières des lois.

La valeur d'une action est, originairement, égale à la somme qu'elle a coûtée ; mais elle varie ensuite suivant le plus ou moins de succès des opérations de la compagnie, suivant que la compagnie accumule des richesses ou en perd. Elle varie, aussi, suivant la perspective de succès futur, perspective qui influe, comme bien l'on pense, sur l'offre et la demande, qui sont, en pratique, l'unique critérium de la valeur marchande de cette propriété.

Nous dirons donc que l'action d'une compagnie peut avoir deux valeurs : la valeur intrinsèque que lui donne sa part proportionnelle dans les biens de la compagnie, et la valeur marchande ou spéculative qui est déterminée par l'offre et la demande.

La valeur intrinsèque ne peut être déterminée que par la reddition des comptes de gestion des administrateurs de la compagnie et l'éta-

blissement de son bilan. Ces deux opérations se font, généralement, une fois par année, à l'assemblée générale des actionnaires. Elle est le produit de deux facteurs : le capital social et le revenu qu'il donne.

Mais, dans l'intervalle entre ces assemblées, le succès des opérations de la compagnie peut varier, augmenter ou diminuer, ce que le propriétaire de l'action n'est pas toujours à même de connaître ; et, s'il désire aliéner cette part de propriété, il lui est utile et il est utile à celui qui traite avec lui, d'être renseigné aussi exactement que possible sur la mesure de succès que remportent les opérations de la compagnie.

C'est ce qui a donné lieu à la création de la " Bourse " dont le nom anglais " *Stock Exchange* " est tout à fait explicite. La Bourse est un local où se réunissent, à des heures régulières, les jours ouvrables, des agents de change ou courtiers (*stock brokers*) dont la mission est de mettre en relations celui qui veut vendre une action de compagnie à fonds social, avec celui qui veut l'acheter.

Autour de ce local convergent toutes les nouvelles qui peuvent affecter, en bien ou en mal, le crédit de la compagnie. Les propriétaires d'actions et les spéculateurs suivent avec intérêt toutes ces nouvelles et ils donnent en conséquence leurs ordres d'achat ou de vente à leur courtier. Les transactions des courtiers sont publiques, en ce sens que le nombre des actions vendues et le prix sont inscrits dans un registre et publiés dans les journaux ; mais les courtiers vendeurs ou acheteurs, ne dévoilent pas, ne doivent pas dévoiler le nom de celui pour qui ils agissent.

La valeur intrinsèque de l'action et la prépondérance de l'offre sur la demande ou vice versa, sous l'influence des données les plus récentes sur l'état des affaires de la compagnie, établissent un prix courant, qui constitue ce qu'on appelle le *cours* de l'action. C'est la valeur marchande de l'action. Et l'actionnaire n'a qu'à suivre sur son journal le *cours* de son action pour se renseigner sur ce qu'on pense, à l'endroit où se concentrent toutes les informations, de l'état actuel et de la perspective des affaires de sa compagnie.

Du moins, c'est ainsi que les choses devraient se passer et en règle générale, c'est ainsi que cela se passe. Mais il y a un grand nombre d'exceptions. La Bourse est une institution humaine et, comme telle.